

DÉLIBÉRATIONS
—
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le lundi huit juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le deux juin deux mil vingt, s'est réuni à la salle des Illettes (article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Madame Patricia PLANSON, Maire.

Présents : Mme PLANSON Patricia, Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, M. PROUVOST Gérard, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. BESSÉ Jean-Pierre, M. RACHEL Lionel, Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLER Régis, M. DOUSKI Morad, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine, M. GUIBERT Romain, Mme VALENTE Ninjah.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Néant.

Absent excusé : Néant.

Absent : Néant

Le Conseil Municipal a choisi Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine comme secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée.

Elle donne lecture des attributions déléguées au Maire jusqu'à présent.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2122-22 du CGCT,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le Maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L.2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, délègue au Maire, pour la durée de son mandat les attributions suivantes :

- la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, dans les limites fixées par le Conseil Municipal,
- la passation et le règlement de certains marchés de gré à gré, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- la passation de contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- la création de régies comptables,
- la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- l'acceptation des dons et legs non grevés de conditions ni de charges,
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le Code de

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

l'Urbanisme,

- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal.

ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES DIVERS SYNDICATS AUXQUELS LA COMMUNE ADHÈRE

Le Maire informe les membres présents que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués au sein des divers syndicats auxquels la commune adhère.

Il a donc été décidé de procéder à ces nominations à main levée, après un vote les candidats obtiennent :

<u>USEDA</u>	M. RIVAILLER Régis	23 voix
	M. GUIBERT Romain	23 voix

MM. RIVAILLER Régis et GUIBERT Romain sont donc élus délégués à l'USEDA.

<u>SIVU de la PICOTERIE</u>	Mme MATUCHET Lucie (titulaire)	23 voix
	M. FALLET Daniel (titulaire)	23 voix
	M. DUBOIS Cyrille (suppléant)	23 voix
	Mme GROBOST Ninon (suppléant)	23 voix

Mme MATUCHET Lucie, MM. FALLET Daniel et DUBOIS Cyrille et Mme GROBOST Ninon sont donc élus délégués au SIVU de la Picoterie.

<u>USES A</u>	Mme ROMELOT Martine (titulaire)	23 voix
	Mme VALENTE Ninjah (suppléant)	23 voix

Mmes ROMELOT Martine et VALENTE Ninjah sont donc élues déléguées à l'USES A.

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

	Mme PLANSON Patricia (titulaire)	23 voix
	M. DOUSKI Morad (titulaire)	23 voix
	Mme ARNOULET Martine (suppléant)	23 voix
	Mme BARON Lise (suppléant)	23 voix

Mme PLANSON Patricia, M. DOUSKI Morad et Mmes ARNOULET Martine et BARON Lise sont donc élus délégués au Syndicat d'Assainissement.

<u>S.I.C.F.I.</u>	Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine (titulaire)	23 voix
	Mme LÉGUILLETTE Christine (titulaire)	23 voix
	Mme HOURDRY Francine (suppléant)	23 voix
	Mme BARLET Christelle (suppléant)	23 voix

Mmes PETIT-DUBOIS Marie-Christine, LÉGUILLETTE Christine, HOURDRY Francine et BARLET Christelle sont donc élues déléguées au S.I.C.F.I.

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>C.C.A.S.</u>	Mme PLANSON Patricia (Maire)	Présidente
	Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine	23 voix
	Mme HOURDRY Francine	23 voix
	Mme MATUCHET Lucie	23 voix
	M. RACHEL Lionel	23 voix
	Mme ARNOULET Martine	23 voix

Mmes PLANSON Patricia, PETIT-DUBOIS Marie-Christine, HOURDRY Francine, MATUCHET Lucie, M. RACHEL Lionel et Mme ARNOULET Martine sont donc élus délégués au C.C.A.S.

<u>BIBLIOTHEQUE</u>	Mme VALENTE Ninjah	23 voix
	Mme GROBOST Ninon	23 voix

Mmes VALENTE Ninjah et GROBOST Ninon sont donc élues déléguées à la Bibliothèque.

<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE</u>	Mme BARLET Christelle	23 voix
---	-----------------------	---------

Mme BARLET Christelle est donc élue déléguée au Conseil d'Administration du Collège.

<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE</u>	Mme PLANSON Patricia (Maire)	Présidente
	Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine	23 voix
	Mme HOURDRY Francine	23 voix

Mmes PLANSON Patricia, PETIT-DUBOIS Marie-Christine et HOURDRY Francine sont donc élues déléguées au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite.

<u>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</u>	M. FALLET Jean-Luc (titulaire)	23 voix
	M. BESSÉ Jean-Pierre (titulaire)	23 voix
	Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie (titulaire)	23 voix
	M. DIDIER Gérard (suppléant)	23 voix
	M. JEAUNAUX Jérôme (suppléant)	23 voix
	Mme ARNOULET Martine (suppléant)	23 voix

MM. FALLET Jean-Luc, BESSÉ Jean-Pierre, Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie, MM. DIDIER Gérard, JEAUNAUX Jérôme et Mme ARNOULET Martine sont donc élus délégués à la Commission d'Appel d'Offres.

COMPÉTENCE DE LA COMMISSION URBANISME

Madame le Maire rappelle que les élus de la Commission d'Urbanisme sont chargés de l'étude des dossiers avant leur transmission au service instructeur.

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Une fois les permis ou les autorisations obtenues, il n'y a plus de contrôle pour constater l'achèvement des travaux, cette mission ayant été abandonnée par la DDT.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide de charger la Commission de constater le bon achèvement des travaux après réception du certificat d'achèvement de travaux remis en mairie.

Composition de la commission d'élus :

M. PROUVOST Gérard	23 voix
M. JEAUNAUX Jérôme	23 voix
M. DIDIER Gérard	23 voix
M. FALLET Daniel	23 voix
M. DUBOIS Cyrille	23 voix
Mme ROMELOT Martine	23 voix

MM. PROUVOST Gérard, JEAUNAUX Jérôme, DIDIER Gérard, FALLET Daniel, DUBOIS Cyrille et Mme ROMELOT Martine sont donc élus délégués à la Commission d'Urbanisme.

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire propose la liste des commissions suivantes :

Maire

- Commission des Finances

1^{er} Adjoint

- Commission des Affaires Scolaires et Jeunesse
- Commission de la Communication

2^{ème} Adjoint

- Commission de la Prévention, Sécurité et Circulation

3^{ème} Adjoint

- Commission des Affaires Sociales
- Commission de la Citoyenneté

4^{ème} Adjoint

- Commission des Travaux et de la Voirie
- Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie

5^{ème} Adjoint

- Commission des Affaires Culturelles et Sportives
- Commission Fêtes et Cérémonies et Actions Culturelles

6^{ème} Adjoint

- Commission de l'Économie Locale et du Tourisme

Le Maire propose de limiter cette liste à 16 personnes soit 8 élus et 8 extra-municipaux par commission.

Le dépôt des candidatures, par écrit, est fixé en mairie jusqu'au vendredi 19 juin 2020 à

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

12 heures.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette liste.

Le Maire donne une information sur la commission des Impôts. L'administration demande que la commune propose une liste de 32 personnes. Mme le Maire informe que les personnes inscrites ont été contactées et propose au Conseil Municipal de reconduire celles qui le souhaitent en complétant par des demandes éventuelles de nouveaux élus ou non élus afin de remplacer les personnes ayant quitté la commune ou décédées.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à faire cette proposition à l'administration qui choisira les délégués définitifs.

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA DÉFENSE

M. FALLET Daniel

23 voix

M. FALLET Daniel est donc élu Délégué à la Défense.

INDEMNITÉ DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal de la commune de Charly-sur-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer, à la date d'entrée en fonction des élus, soit le 27 mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants : taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :
 - Maire : 51,60 %
 - 1^{er} au 6^{ème} Adjoint : 19,80 %
- dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 8 avril 2014,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

ENCAISSEMENT DES CHÈQUES ET/OU ESPÈCES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser l'ensemble des chèques et/ou espèces émis pour la Commune de Charly-sur-Marne au compte du Trésor Public.

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISATION DE POURSUITE PAR LE COMPTABLE

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le comptable public à effectuer toutes poursuites et diligences pour le recouvrement de toutes créances.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire fait savoir qu'il sera procédé à une consultation du public du 15 juin au 15 juillet 2020 inclus, sur la demande d'une installation classée pour la protection de l'environnement, présentée par la SAS BIOGAZ DES FERMES, en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de CHARLY-SUR-MARNE, en mairie aux heures d'ouverture.

Mme le Maire demande à M. DUBOIS Cyrille de présenter ce procédé. Il s'agit d'injecter du gaz après déchets végétaux.

- Mme le Maire fait part d'un projet d'ouverture d'un commerce pizzeria/kebab sur la commune.

- Le Conseil Municipal doit désormais adopter un règlement intérieur. Mme le Maire propose de constituer un groupe de travail parmi les élus.

- La municipalité étant nouvelle, Mme le Maire propose de constituer un groupe de réflexion sur le budget.

- Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie fait un point sur l'accueil des enfants depuis le déconfinement, tant à l'école maternelle qu'élémentaire.

A la question de M. FALLET Daniel de savoir si des enfants ont été refusés, il est répondu non.

Mme VALENTE Ninjah demande ce qui est prévu quand il fait très chaud (température excessive). Il n'existe pas de solution à ce jour en cas de canicule, étant donnée la disposition des locaux de la cantine maternelle.

- Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie remercie le personnel communal qui s'est bien adapté à la mise en place du protocole sanitaire (nettoyage en continu).

- Mme le Maire fait part des manifestations annulées, en raison de la crise sanitaire Covid-19 :

- Fête Patronale,
- 14 juillet,
- Festival Musique en Omois,
- Fête de la moisson (reportée en août 2022 à CHARLY-SUR-MARNE),

- Mme le Maire informe que, suite aux actions menées par la commune avec le Service du Patrimoine du Ministère de la Culture à Paris, le tableau "Jésus Devant Pilate", disparu à l'église depuis plusieurs années, va être prochainement restitué à la commune. Quant à "Jésus Chez Marthe et Marie", l'œuvre semble être au Petit Palais.

- Mme LÉGUILLETTE Christine constate que ses mails adressés aux membres du précédent Conseil Municipal, quant à la culture de parcelles appartenant à la commune, sont restés sans réponse. Les élus s'accordent à dire que ce point est à éclaircir.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 57.